



# La lettre de la Mairie



2ème Trimestre 2009  
N° 2

17 juillet 2009

## LE MOT DU MAIRE

Chères Autyssoises, chers Autyssois,

Comme vous le savez, certains projets sont à l'étude pour la commune. Ceux-ci suscitent des questionnements et parfois des inquiétudes, aussi me semble-t-il nécessaire d'apporter quelques éclaircissements sur ces sujets.

Tout d'abord, je vais vous présenter à nouveau les projets en question : il s'agit de réaliser une carte communale, de créer un espace paysager et convivial (dissimulation des containers des poubelles, table d'orientation, monument aux morts, espace vert) sur l'emplacement de l'ancienne scierie où se trouvent les containers à ordures ménagères et de construire une salle polyvalente sur le terrain de l'ancien chenil à la sortie ouest du village.

Ensuite, il est important d'avoir à l'esprit qu'il s'agit d'une étude de faisabilité tant sur le plan technique que sur le plan financier. Par exemple, la carte communale ne sera approuvée qu'à la suite d'une enquête publique et d'une validation, à la fois préfectorale et municipale. Les projets d'équipements communaux (salle polyvalente et terrasse paysagère) sont fortement dépendants des possibilités financières de la commune, et ne devront en aucun cas avoir des conséquences sur l'évolution de la fiscalité communale et sur l'entretien de la commune (voirie notamment).

D'autre part, les études qui concernent ces équipements communaux (géomètre, architecte, paysagiste,...) sont entièrement financées par le fonds de concours du Conseil Général (c'est possible pour les communes de moins de 300 hab.). Par conséquent, si ces projets ne voient pas le jour la commune n'aura pas « investi à perte ». Certains s'interrogent également sur l'utilité de mener ces deux projets en même temps. Il s'agit en fait de « décrocher » pour la commune **un contrat d'équipement** avec le Conseil Général, et pour cela le projet doit avoir une certaine importance. L'avantage de ce contrat réside dans le fait que c'est le Conseil Général qui, en plus de nous aider financièrement, va avancer les fonds durant toute la période de réalisation des travaux. Bien sûr, il faudra rembourser ces sommes, mais uniquement lorsque les équipements seront opérationnels. Pour mémoire, le dernier contrat d'équipement dont a bénéficié la commune avait pour objet la réalisation de la mairie et les logements communaux. Ce dernier arrive à terme, c'est-à-dire que la commune n'aura plus d'emprunts à rembourser et pourra prévoir de nouveaux investissements.

Je vais maintenant répondre à la question que je juge la plus importante en dehors du poids financier des intentions : que vont apporter ces projets à la commune ?

Je commencerai par la carte communale.

### Dans ce numéro :

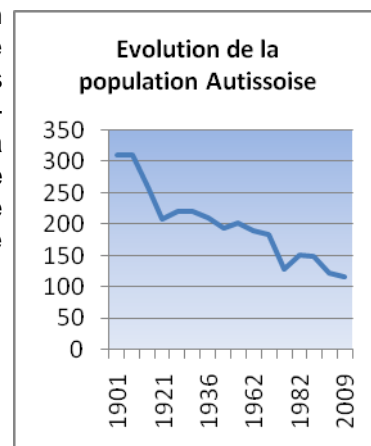
Le mot du maire	<b>1</b>
Plan départemental	<b>4</b>
Rentrée scolaire	<b>5</b>
Vide Grenier ACCA Passeport biométrique	<b>6</b>

## **Pourquoi faire une carte communale à Auty ?**

Actuellement, les règles en matière d'urbanisme qui s'imposent à la commune sont celles fixées par le règlement national d'urbanisme (RNU), comme à l'ensemble des villes ou villages qui ne disposent pas de documents d'urbanisme. C'est donc l'Etat qui décide si tel ou tel terrain est constructible ou ne l'est pas sur la commune, et non pas le maire. Avec une carte communale, les règles de constructibilité sont définies à l'avance par le Conseil Municipal en y associant la population.

Beaucoup de certificats d'urbanisme ont été refusés ces dernières années sur la commune d'Auty, cela ne fait pas plaisir de voir son projet de maison réduit à néant et les pétitionnaires s'en sont plaints, on peut les comprendre. Il est possible d'éviter cela en convenant à l'avance des terrains qui pourront ou ne pourront pas être porteurs d'un projet d'habitat. D'autre part, la commune connaît, depuis des décennies, une chute constante de sa démographie, les derniers chiffres de l'INSEE sont là pour le confirmer (-6,3% depuis 1999). L'un des rôles de la municipalité est de maintenir, voire même augmenter la population de la commune qu'elle administre, mais ce n'est pas chose facile.

Par le passé, la solution de créer des lotissements a été adoptée mais n'a pas abouti. Aujourd'hui, je propose une autre voie, celle de la carte communale qui offre l'avantage de présenter une approche globale de l'urbanisme pour la commune. Je sais que certains craignent que leur tranquillité soit menacée, aussi je compte associer la population à la réalisation de cette carte avec une réunion publique de concertation. Sachez également que la validation de cette carte fera l'objet d'une enquête publique. L'objectif n'étant pas d'augmenter la population mais de limiter autant que possible cette « dégringolade ». L'analyse de l'évolution de la démographie communale montre que le lotissement créé à la fin des années 70 n'a pas suffi à limiter de manière durable la baisse du nombre d'habitants. Si l'on souhaite conserver un niveau constant de population dans un petit village qui n'offre pas de possibilité de maintien aux jeunes, il faut attirer de nouvelles familles dans de nouvelles constructions. Actuellement, la commune compte une douzaine d'exploitants agricoles, mais dans quinze ans, combien en restera-t-il ? Lors du prochain recensement, c'est-à-dire dans cinq ans, il y a fort à parier que le nombre d'Autissois se rapprochera de la barre des cent habitants si rien n'est fait !



## **Mais alors qui va réaliser cette carte ? et à quel prix ?**

La DDEA (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) prêtera son concours pour la réalisation du document.

Le prix de revient sera d'environ 1 000 €, ce qui correspond au coût de l'enquête publique ; le coût habituel pour une prestation réalisée par un cabinet privé est estimé pour une commune comme Auty à 10 000 €.

## **Le projet de salle communale : pourquoi une nouvelle salle polyvalente ?**

L'idée d'une nouvelle salle polyvalente est venue de deux raisons :

- la volonté d'embellir l'entrée ouest du village en supprimant la friche et en réhabilitant l'ancien chenil
- le désir de rénover la salle actuelle qui présente certains inconvénients.

La commune a fait l'acquisition de la parcelle où est situé l'ancien chenil pour un prix de 10 000 € et souhaite réhabiliter le bâtiment existant et éviter l'enfrichement. L'ancien chenil ne mesure que 17m<sup>2</sup> ce qui est trop peu pour en faire une salle de réunion pour les associations ; j'ai donc proposé d'en faire un bâtiment plus grand d'où l'idée d'une salle polyvalente avec une salle de réunion, une salle de réception pouvant accueillir près de deux cents convives avec cuisine et un sous-sol de plus de 200m<sup>2</sup> pour y installer un local technique et envisager d'autres utilisations sur cet espace, le tout avec parking.

La salle des fêtes actuelle présente quelques inconvénients. Tout d'abord, elle fait ressortir un déficit de fonctionnement de 1000 € en moyenne sur les deux dernières années. Deux raisons à cela :

- le nombre de locations : en 2007, sur 18 locations, 8 l'ont été par des particuliers extérieurs à la commune et en 2008 sur 14 locations, 4 l'ont été par des particuliers extérieurs à la commune. Seules les locations à des particuliers extérieurs à la commune génèrent un léger bénéfice
- les frais de fonctionnement liés à son utilisation en période hivernale sont assez importants (consommation moyenne annuelle électrique de 3 000€).

Pourquoi cette salle n'est-elle pas plus utilisée ? Son tarif est pourtant dans la moyenne des autres salles de la région. Est-ce sa capacité d'accueil réduite, son manque de confort acoustique, l'insécurité que génère la proximité de la route ? Nous n'en faisons pas de publicité, c'est vrai, mais si elle est louée de nombreux week-ends, cela ne va-t-il pas provoquer des nuisances au cœur du village ?

L'étude menée pour améliorer l'acoustique de la salle a estimé le coût à 5 000 €. Ensuite, le coût de la conversion vers un mode de chauffage plus économe (PAC) est estimé à 25 000€, je n'ai pas fait réaliser d'étude pour l'isolation des portes, fenêtres et toiture mais cela ne doit pas être « donné ».

Aussi la question s'est posée : faut-il investir dans la salle actuelle et doper sa location en faisant de la publicité au risque de provoquer des gênes (nuisances sonores, nombreux véhicules au cœur du bourg) ou ne vaut-il pas mieux créer une nouvelle salle aux normes, adaptée aux contraintes environnementales en vigueur (avant qu'on nous les impose de fait), entourée d'un parc arboré (le petit bosquet sera conservé) et disposant d'un parking.

Actuellement aucune décision n'a été prise, nous attendons pour cela que l'étude de faisabilité soit complète.

### ***Le projet de terrasse paysagère.***

La commune a fait l'acquisition en 2008 du terrain se trouvant face à la Mairie, sur lequel sont placés les containers poubelles. Le projet est d'aménager un espace paysager. Nous faisons le pari de faire cohabiter sur cet espace de 900 m<sup>2</sup> un lieu de stockage esthétique pour les containers, une table d'orientation car le paysage s'y prête et un monument aux morts. Là aussi, pourquoi autant de choses si différentes ? J'essaie de joindre l'utile et l'agréable. En effet, la table d'orientation n'est pas une idée nouvelle car le lieu y est adapté et elle permet d'obtenir un financement, il en est de même pour le monument aux morts.

L'étude pour ce projet est également en cours et bénéficie des mêmes conditions financières que celles évoquées pour la salle polyvalente.

Pour conclure, je rappelle que l'évolution de notre commune depuis les trois dernières décennies s'est faite (du moins au niveau des équipements) au rythme des contrats d'équipements, la commune en a déjà connu deux. J'ai évoqué le dernier et son aboutissement, il est aujourd'hui possible et intéressant d'en envisager un nouveau (attention, ils ne sont pas accordés systématiquement). Nous n'avons pas encore tous les éléments pour décider, mais, comme j'ai été l'instigateur de ces projets d'équipements communaux, je pourrais bien être le premier à être contre si j'ai le sentiment que cela n'est pas bon pour la commune. J'enseigne la gestion et la comptabilité et je sais fort bien appliquer ces principes à ma commune.

Je souhaite aussi vous rappeler que je suis à l'écoute de vos préoccupations sur ces sujets alors n'hésitez pas à m'appeler ou à laisser un message. (Tél. 06 15 68 02 38 ou par e-mail : [mairie-auty@info82.com](mailto:mairie-auty@info82.com))

N'hésitez pas non plus à consulter le site du village : [www.auty.fr](http://www.auty.fr), vous y trouverez des informations générales concernant la commune.

**Gérard CRAÏS**

## Plan départemental de lutte contre la canicule

Dans le cadre du « Plan Canicule », la commune recense les administrés qui souhaitent être systématiquement et prioritairement contactés et aidés en cas d'alerte canicule ; il pourra être ainsi vérifié leur besoin d'aide, de soutien, de visite ou de secours en cas de déclenchement, par le Préfet, du plan départemental d'alerte.

La commune assure la mise à jour et la confidentialité des inscriptions sur un registre nominatif. (**Seul destinataire** du registre en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence : **le préfet**, en sa qualité d'autorité chargée de la mise en œuvre de ce plan)

### Qui peut demander à figurer sur ce registre ?

Toutes les personnes résidant à leur domicile sur la commune d'Auty :  
Ø ayant 65 ans et plus,  
Ø ayant 60 ans et plus, et reconnues inaptes au travail,  
Ø adultes handicapés.



### Comment s'inscrire sur ce registre ?

Remplir soigneusement le coupon détachable ci-dessous et le renvoyer à la mairie  
Ou Téléphoner à la mairie : 05 63 93 03 34 (le mardi de 8 h 30 à 17 h 00 – le vendredi de 13 h 30 à 17 h 30)  
Ou adresser un courrier électronique : [mairie-auty@info82.com](mailto:mairie-auty@info82.com)

L'inscription, qui est facultative, se fait sur déclaration de la personne ou de son représentant légal. Elle peut à tout moment faire l'objet de rectification ou de radiation. Toute demande issue d'un tiers doit se faire par écrit (courrier ou courriel).

### Comment inscrire quelqu'un de votre entourage ?

Retirer un formulaire à la mairie. Dans tous les cas, un accusé de réception parviendra dans les 8 jours à la personne inscrite.

✂ -----

Nom, Prénom : .....

Né(e) le : .....

confirme le maintien de son inscription de l'année 2008 pour l'année 2009 ..... ..oui  non   
demande son inscription sur le registre nominatif d'alerte canicule au titre de :

plus de 65 ans     plus de 60 ans reconnu(e) inapte au travail     personne handicapée

Adresse : .....

Nom et Téléphone d'une personne à contacter en cas d'urgence : .....

.....

.....

Si vous bénéficiez de l'intervention d'un service à domicile (Portage de repas, aide ménagère, téléalarme,...), précisez son intitulé, son adresse et son téléphone :

.....

.....

## Rentrée scolaire 2009 / 2010

Votre enfant est scolarisé dans un établissement public ou privé du département.

Sachez que vous pouvez bénéficier :

### du service départemental de transports scolaires

Les enfants non bénéficiaires des transports scolaires en 2008 / 2009 devront retirer l'imprimé de demande d'inscription à la mairie dès le début du mois de juillet. Ces demandes doivent être renvoyées au Service des Transports du Conseil Général (la date limite de renvoi est précisée sur le formulaire) ; qui enverra directement les titres de transport aux familles.



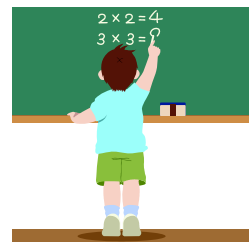
### Allocation particulière de transport

L'Assemblée Départementale apporte également une participation aux frais de transport des élèves scolarisés hors département dans l'établissement public ou privé sous contrat d'association avec l'Etat le plus proche du domicile à dispenser la section choisie. Depuis le printemps 2004, Le Conseil Général a étendu l'aide au transport aux élèves scolarisés dans un centre de formation d'apprentis à la condition qu'ils n'aient pas 18 ans au 30 juin qui précède la rentrée scolaire.

Un imprimé peut être retiré en mairie à compter du 15 juillet.

### du secours d'études départemental.

Ces secours peuvent être alloués, compte tenu des ressources des familles, aux élèves titulaires ou non d'une bourse nationale qui fréquentent des établissements d'enseignement supérieur ou de second degré (collèges, lycées, enseignement agricole), que ces établissements soient publics ou privés.



Les parents d'élèves désirant solliciter un secours d'études départemental doivent retirer, en mairie, un dossier correspondant au niveau d'études suivi par leur(s) enfant(s). Ces dossiers sont disponibles dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre. Ils doivent être **complétés et remis à la mairie avant le 29 septembre pour les élèves du second degré et avant le 30 novembre pour l'enseignement supérieur.**

Pour les élèves ayant choisi l'internat, un imprimé d'allocation de frais d'internat peut être retiré auprès de l'établissement scolaire fréquenté par l'élève interne.

### de l'opération « coupon – association » organisée par la Communauté de Communes du Quercy Caussadais.

La Communauté de Communes du Quercy Caussadais devrait reconduire pour la prochaine rentrée scolaire l'opération « coupon – association » qui consiste à apporter une aide aux enfants vivant dans l'une des 19 communes du Quercy Caussadais et fréquentant une association offrant des activités sportives ou culturelles, située prioritairement sur la Communauté de Communes.



Les coupons permettent de participer au paiement de l'inscription, de la licence, de la cotisation ou des activités. Ils sont remis à l'association concernée lors de l'inscription de l'enfant.

Les coupons sont nominatifs et remis à chaque enfant après vérification de l'âge et du domicile. Ils pourraient être retirés à la mairie entre le 15 septembre et le 31 octobre (un seul coupon d'une vingtaine d'euros par enfant).

Bénéficiaires pour l'année scolaire 2009 / 2010 → les enfants de **3 à 18 ans**, (nés entre 1991 et 2006)

## VIDE GRENIER de l'A.C.C.A. d'AUTY



Nous attirons votre attention sur le changement de date du vide-grenier organisé par l'A.C.C.A. d'Auty.

Prévue le dimanche 23 août 2009, la manifestation aura finalement lieu sur la place de la mairie et ses abords :

**DIMANCHE 16 AOÛT 2009**, de 7 heures à 19 heures,

N'oubliez pas de réserver votre emplacement auprès de la famille CATUSSE (Michel ou Roland), en téléphonant au 05.63.66.02.05 ou au 05.63.93.06.60.

## Mise en service du passeport biométrique

Depuis le 18 juin 2009, le département de Tarn-et-Garonne procède à la délivrance des passeports biométriques (puce électronique et empreintes digitales intégrées en plus des photos couleur réglementaires).

Le tarif et les pièces nécessaires (ancien passeport, extrait d'acte de naissance, deux photographies couleur réglementaires) restent inchangés.

Grâce à ce nouveau dispositif, chaque français peut demander un passeport n'importe où sur le territoire national. Il peut obtenir son passeport sur le lieu où il a déposé sa demande dans le délai annoncé d'une semaine environ.

15 stations de recueil et d'enregistrement des demandes sont prévues dans le Tarn-et-Garonne, (Caussade, Négrepelisse et Saint Antonin Noble Val sont au nombre de ces stations).

Attention, pensez à fournir deux photographies de format 35 x 45 mm identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, vous représentant de face et tête nue. Si les photos ne sont pas conformes, le demandeur ne pourra déposer son dossier.

La demande de passeport se fait sans prise de rendez-vous au préalable au service population de la mairie indiquée. Cependant, vous pouvez toujours retirer l'imprimé de demande ainsi que la liste des pièces à fournir dans votre mairie.

### Tarif des passeports

Adulte 18 ans et plus	88 €
Mineur de 15 à 17 ans	44 €
Mineur de moins de 15 ans	19 €



### COMMUNE d'AUTY

Mairie  
Place de la Mairie

82220 AUTY

Téléphone : 0 965 354 565  
Télécopie : 0 563 930 334  
Messagerie : mairie-auty@info82.com

[www.auty.fr](http://www.auty.fr)